

Escole Gastou-Febus

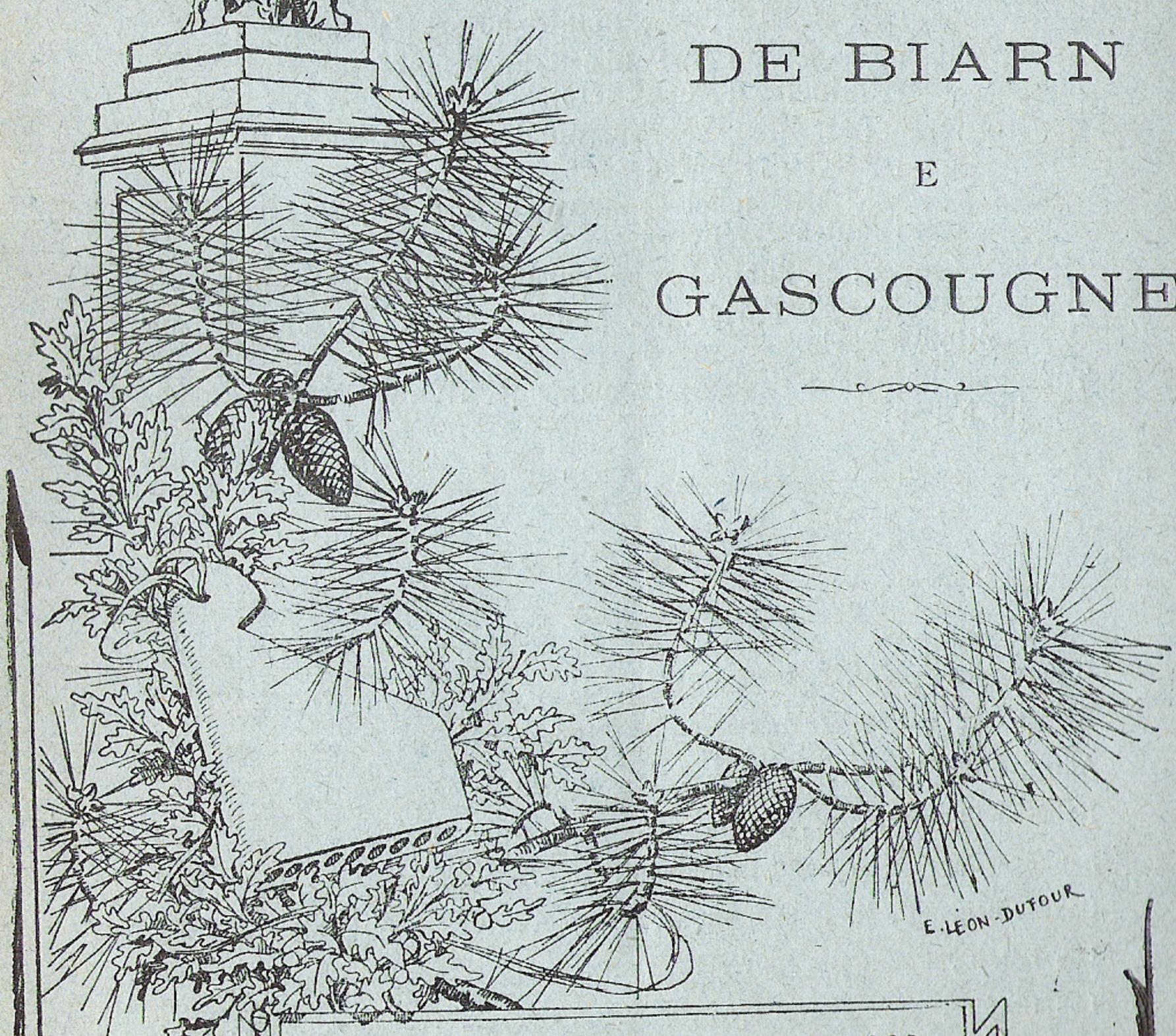


RECLAMS

DE BIARN

E

GASCOUGNE



E. LEON-DUFOUR

10^{au} Anade — N^o 6 — 1^e de Yulh 1906

PAU

EMPRIMERIE DE VIGNANCOUR, PLACE DOU PALAYS

Bureau de l' « Escole Gastou-Fébus »

PRÉSIDENT : M. ADRIEN PLANTÉ, félibre majoral, Président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, à Orthez (B.-P.).

SECRETÉAIRE-GÉNÉRAL : M. J.-V. LALANNE, félibre majoral, instituteur à Bidache (B.-P.).

VICES-PRÉSIDENTS : *Armagnac* : M. le Professeur LANNELONGUE, membre de l'Institut, à Paris, 3, rue François I^{er}.

Béarn : M. l'abbé LABAIG-LANGLADE, curé à Momas (B.-P.).

Bigorre : M. le D^r DEJEANNE, anc. maire à Bagnères (H.-P.).

Lannes : M. DARCLANNE, notaire à Sort (Landes).

SECRETÉAIRES : *Armagnac* : M. l'abbé SARRAN, professeur au Petit-Séminaire d'Auch (Gers).

Béarn : M. P.-D. LAFORE, notaire à Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Bigorre : M. Michel CAMÉLAT, félibre majoral, à Arrens (Hautes-Pyrénées).

Lannes : M. l'abbé DAUGÉ, curé de Beylongue (Landes).

DÉLÉGUÉ-GÉNÉRAL, à Paris : M. LOUIS BATCAVE, avocat, 27, rue Molitor, à Paris.

TRÉSORIER : M. Paul LABORDE-BARRANÈGRE, avenue Gaston-Phébus, 19, à Pau.

ENDIQUES

	PAGES
U beroy etséuple, J.-V. LALANNE.....	413
Règles orthographiques du Gascon moderne, A. LACAZE	414
Adirè, SIMIN PALAY.....	424
Nabèths Counfrays.....	426
Saunéys daurats, ANDRÉU BAUDORRE.....	427
Gounte-Legende, H. PELLISSON.....	482
Las Lètres, PEIRE DEVOLUY.....	430
Las Gazètes, FRÉDÉRIC MISTRAL et M. DE C.....	431
Signes avant coureurs (Ortografe simplifiée), J.-L DORDINS. V. 4 ^e page de la C.	

Au purmè numero que balheram û tros de Mous de Cardaillac, titulal : *Les quatre Mousquetaires*.

INTRODUCTION

à un opuscule centenaire

Deux titres de ce petit cahier de 24 pages lui donnent une grande importance pour la langue gasconne et béarnaise : l'*éditorial*, qui affirme incidemment la pluralité des langues d'oc, et les *Règles orthographiques du gascon moderne*. J'y reviendrai.

Mais il présente d'autres aspects intéressants, plus de 100 ans après.

En **page 1 de couverture**, le dessin d'une fière statue de Gaston Fébus jeune, celui qui à 16 ans, quand un envoyé du roi de France Charles VI de Valois se présenta à lui au nom de son souverain, lui répondit qu'il ne tenait le Béarn que de Dieu et de nul homme au monde (25 septembre 1347).

La **page 2 de couverture** est impressionnante par la présentation qu'elle fait des dirigeants de l'*Escole Gastou Febus*, créé juste dix ans plus tôt. Les voici, avec des éléments biographiques glanés de ci, de là :

Président : Adrien Planté (Orthez 1841-1912), député d'octobre 1877 à avril 1878, maire d'Orthez de 1882 à 1896 et de 1900 à 1910, Président de la *Société des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn* de 1893 à 1911.

Secrétaire général : Jean-Victor Lalanne (Lagos 1849 – Bidache 1825), Instituteur, majoral du Félibrige depuis 1905.

Vice-Présidents :

Armagnac : Odilon Lannelongue (Castéra-Verduzan, Gers, 1840-1911), chirurgien célèbre, membre de l'Académie des sciences).

Béarn : Abbé Jean Labaig-Langlade (Casteide-Candau 1830-Momas 1916)

Bigorre : Docteur Jean-Marie Déjeanne (Bagnères-de-Bigorre 1842-1909), ancien maire de Bagnères.

II

Landes : Albert Darclanne (Sort-en-Chalosse 1861-1925), notaire, maire de Sort (1893-1925).

Secrétaires :

Armagnac : Abbé Fernand Sarran (Panjas, Gers 1876 – Auch 1928), professeur au Petit-séminaire d'Auch

Béarn : Pierre-Daniel Lafore (Orthez 1843-1910), notaire, juge de paix.

Bigorre : Michel Camélat (Arrens 1871 – Tarbes 1962), maire d'Arrens, épicier, majoral du Félibrige depuis 1902.

Landes : Abbé Césaire Daugé (Aire-sur-l'Adour 1858-1945).

Délégué général à Paris : Louis Batcave (Orthez 1863-1923), avocat à Paris.

Trésorier : Paul Laborde-Barbanègre.

Inutile d'épiloguer sur la descente sociale de la langue en un siècle !

En huit « pavés » de « réclames », la **page 3 de couverture** apporte un témoignage convergent sur le niveau social élevé des lecteurs de la revue :

– Trois sont de nature culturelle et concernent des publications de Landais : deux d'œuvres contemporaines d'A. Darclanne et de l'abbé Daugé, le troisième l'édition savante de textes anciens (1170-1400), *Le Livre noir et les Établissements de Dax*, par François Abbadie, président de la *Société de Bordas* ;

(téléchargeable pour le corps de l'ouvrage sur *Gallica* :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k341375.image.fl.pagination>

et pour l'introduction, qui fut éditée à part, sur le site américain *Internet Archive* :

<http://ia311040.us.archive.org/2/items/lelivrenoiretle00abbagoog/elivrenoiretle00abbagoog.pdf>).

– Trois touchent à l'immobilier : un château historique à vendre, une maison bourgeoise à louer, et un hôtel bien situé qui attend les touristes à Biarritz.

III

– Deux enfin proposent des produits, qui des arbres fruitiers, qui des œuvres en marbre.

La **page 4 de couverture** enfin est une curiosité : préoccupés de la graphie du gascon, les membres « savants » de l'*Escole Gastou Febus* étaient alors sensibles aux courants contemporains favorables à une réforme de l'orthographe française. Aussi cette 4^{ème} page fut-elle être consacrée pendant quelque temps (au moins de juillet 1903 à aout 1906) à la publications d'articles sur ce sujet ou de textes en « orthographe simplifiée ».

L'**éditorial**, *U beroy etsémple*, commente avec enthousiasme l'adhésion à vie du Provençal Jules Ronjat qui a versé 200 F (or, d'avant 1914, soit quelque 720 € actuels). Et de le présenter ainsi : « *Dab lou me beroy aysiè, qu'escriut [sic] et que debise **toutes las loéngues d'O*** », Avec la plus belle aisance, il écrit et parle toutes les langues d'Oc. C'est signé Jean-Victor Lalanne, dont on a vu plus haut qu'il était secrétaire général de l'association et majoral du Félibrige : pour cet instituteur béarnais et certainement tous les lettrés qui l'entouraient, il n'était pas question de faire du gascon une variété de « la langue provençale ou langue d'oc » que Mistral présentait 50 ans plus tôt ; le gascon et le provençal, par exemple, étaient bien des langues d'oc distinctes. Alors âgé de 57 ans et auteur d'un excellent livre de contes, Lalanne serait *Capdau* de l'*Escole Gastou Febus* de 1919 à 1923.

Viennent ensuite, sur un peu plus de 10 pages les fameuses **Règles orthographiques du gascon moderne** qui remplacent, sans le dire expressément, les *Règles orthographiques du béarnais moderne* qui avaient été adoptées le 1^{er} avril 1900, rédigées par le Pr. Édouard Bourciez et publiées ce même mois.

On remarque d'emblée que « gascon » a remplacé « béarnais » dans le titre. Il faut néanmoins relativiser ce changement.

Ce n'est qu'en 1905 qu'on explicite ce qu'on entend par « gascon » : dès la première phrase, on le définit par son « domaine [...], tel que l'a délimité M. Luchaire (*Études sur les idiomes*

IV

pyrénéens, pages 194-249) » ; et en précisant qu'il « comprend de nombreuses variétés dialectales », on le situe au niveau de « langue », ce qui est cohérent avec le pluriel « *loéngues d'O* » de l'éditorial. Mais faute de compétences sur l'ensemble du domaine linguistique, l'*Escole Gastou Febus* restreint celui de ses règles orthographiques à « la région où s'exerce plus particulièrement l'action des *Reclams*, [et] ne vise que le béarnais et les dialectes les plus rapprochés du Béarn. »

L'Avertissement du *Dictionnaire* de Simin Palay de 1932 dira sensiblement la même chose, tout en étant plus explicite : « dialectes parlés dans [... le] Bassin de l'Adour; ces dialectes sont le béarnais, le bigourdan, le landais et le gascon du Gers ».

Mais cela ne change pas réellement grand chose à ce qui avait été fait en 1900, puisque en plusieurs endroits, les règles écrites par É. Bourciez parlent de dialectes distincts du « pur béarnais » (n° 21) ou du « béarnais classique » (n° 23) et notamment de ceux « où l'*n* se conserve distincte dans la prononciation et dans l'écriture » et où les *câ*, *aberâ*, *hasâ*, etc. du béarnais seront donc écrits « *can*, *aberan*, *hasan*, etc. ». Or ces prononciations sont toutes étrangères au territoire de l'ancien Béarn.

Je compte tirer de ma thèse une étude d'ensemble de ces règles de 1900 et 1905, puis de leur devenir au cours du siècle écoulé. Mais d'ores et déjà, il est clair qu'aux “racines” du renouveau linguistique félibréen dans le sud-ouest gascon, nos anciens avaient une saine vision de l'ensemble d'oc, fait de plusieurs langues, dont la langue gasconne pluri-dialectale. Ils y situaient le béarnais sans aucun complexe, tout en faisant de ce dialecte le parler directeur de leurs règles orthographiques, et sans provoquer pour autant une révolte des membres non béarnais de l'*Escole*.

Suivent deux poèmes, *Adirè* de Simin Palay et *Saunéys daurats* de l'instituteur André Baudorre (St-Faust 1866 – St-Jean-Poudge 1941). Le premier à 31 ans, le second à 40, ont déjà la nostalgie de leurs jeunes années... À déguster !

La partie proprement littéraire s'achève avec un *Counte-legend* d'Henri Péliçon (Arette, 1846-1912), le « Félibre du Barétous ». Jacques Boisgontier et Robert Darrigrand l'ont republié en graphie occitane dans les *Condes deus Monts e de las Arribèras*, Per noste, 1978, pp. 137-141 ; il y a là des « normalisations » de langue, et aussi quelques variantes de texte qui supposent qu'ils sont partis d'une édition ultérieure).

Le reste du numéro est principalement consacré au Félibrige : près de deux pages en provençal pour la circulaire d'invitation à la Ste-Estelle à Sète ; puis quatre pages relatent en français *L'Institution du Félibrige* en 1854, d'après un article de Mistral lui-même dans *Les Annales Politiques et Littéraires* ; cet article se termine par la traduction française du *Chant des Félibres*, « *Sian tout d'ami, sian tout de fraire* » publié dans l'*Armana pouvençau pèr 1855*.

Ces 4 pages en français sont néanmoins précédées d'une note en gascon d'une demi-page signée « L. R. » (*Lous Reclams* ?) qui répond d'avance à ce qui se plaindraient de les trouver en français : il faut aussi contenter le bon tiers d'adhérents de l'*Escole* qui paient leur cotisation de 6 F (environ 22 €) mais qui « *nou comprènen û mout de gascou* ». Si ce n'était écrit, on ne l'aurait pas soupçonné pour cette époque !

Enfin, les deux tiers de la dernière page sont consacrés à une brève recension, par Miquèu de Camelat, de sept revues intéressant la langue et la culture.

Jean LAFITTE

U BEROY ETSÉMPLE

Per acera hore, dou coustat ouñ Yan de France e puntéye cade mati, sus l'arribère dou Rose a las aygues cabirouleyantes, qu'habém bèth Escouliè qui bièy de balha aus de l'*Escole Gastou Febus* ûe mustre qui cabelhera, qu'en èy l'ahide, a cént per ù.

Gauyous coumpagnou, amaneyan coum l'aryén biu, aymadou de sourèlli e de gran èr, per mestiè e per plasé, toutù coum lou bènt, chéns cès qu'aletéye capbath e capsus toutes las bies dou Mieydie.

Tucs e planes, biles e biladyes, la yén tabé l'auyami, mounuméns, coustumes, usadyes, histori de cade parsâ, qu'at counéch tout, qu'at sab tout.

Dab lou me beroy aysiè, qu'escruiet e que debise toutes las loéngues d'O, de fayssou, trouñ de l'èr, que lous de Proubénse qu'ou crèden proubénsau; de fayssou, Diu biban, qu'au peys d'Henricou qu'ou prénen per ù Biarnés de la souque.

Arrés n'ha mey de respèt ta las tradicions de la race dou sourèlli; arrés n'ha mey au co las libertats ancestrales; arrés ne tribalhe dab maye arsèc a l'Arrebadude mieyournale.

Coum lous camerades que hesè tringuereya, an per an, dus escuts de trés liures a la dinerole dou nouste dinerè. Més aquéste dies que s'ha hèyt enter éth medich aquéste couñde hère simple. Dus escuts, au rebiencut de trés lou cént, que-m hè ù capitau de dus cénts liures. En han courrè detire dus billetots blus, qu'en souy quit per la bite dab lou dinerè, nou perdi pas arrèy e que gagni : tranquillat, espargne de papé, de timbres, de frès de poste, espargne de téms, d'aquéth téms qui, ta l'homï balént sustout, e bau tan d'aryént.

E labéts chéns cinquanteya que croumpe toutes las coutisaciou de la souè bite bitante en mandan a Mous de Laborde-Barbanègre, qui-n ey encoère tout gauyous, 200 pecétes de bint sos.

Aquin qu'ey, brabe counfray, lou bèroy etsémple, la mustre empregnadère, douñ èy titulât aquéste article.

Tout lou mounde nou pot, coum bous, balha a l'obre sapiéñce escricade, calam escarrabelhat, loéngue desliberade; més hères que poden ha croumpe parièrè. Hères que poden atau, founda lou cabau de l'abiéne e balha a la nouste « acciou » ù bouhét qui ne

s'estupera pas; hères que poden assieta atau tou thesaur de pats qui èy, antes cops, demandat héns las payes dous *Reclams*.

Haunou au balén qui balhe l'esbalans! mercés ad éth, lou saunèy de hié que sera la bertat de douma.

Que m'ey ú gran gay de saluda en Jules Ronjat, mayourau dou Felibrige, bayle dou Counsistori, lou purmè escouliè perpetuau de l'*Escole Gastou Febus*.

J.-V. LALANNE.

RÈGLES ORTHOGRAPHIQUES DU GASCON MODERNE

Le domaine gascon, tel que l'a délimité M. Luchaire ⁽¹⁾, comprend de nombreuses variétés dialectales. En arrêtant les règles orthographiques du gascon moderne dans sa séance du 27 Août dernier, la Commission spéciale de l'Escole Gastou-Febus n'a pas prétendu poser des principes applicables à toutes ces variétés. Le travail qui va suivre a une portée plus restreinte. Fait surtout pour la région où s'exerce plus particulièrement l'action des *Reclams*, il ne vise que le béarnais et les dialectes les plus rapprochés du Béarn.

Pour remplir, dans ces limites, la tâche qui lui a été confiée, la Commission s'est inspirée à la fois des règles déjà tracées par M. Bourciez, et des observations écrites ou verbales qui lui ont été soumises.

I. Voyelles

Les voyelles simples sont : *a, e, i, o, u, y*. L'*ou* représente aussi un son simple.

Est maintenue l'orthographe du pronom *y* (à lui, à elle, à eux, à elles, cela, à cela), de l'adverbe *y*, et de la conjonction *y* (et, en usage à Oloron).

Indépendamment des accents indiqués ci-après pour chacune des cinq premières voyelles, on verra, au titre de l'accent tonique, comment se règle l'emploi du signe destiné, dans certains cas, à marquer la syllabe forte.

1. **A.** A la finale, cette voyelle est toujours forte. Elle s'écrit généralement sans accent : *cla, ama, acaba, pagara*, etc. Cependant,

(1) Etudes sur les idiomes pyrénéens, pages 194-249.

à la finale, elle est surmontée d'un accent circonflexe dans les mots qui avaient originairement un *n* et où s'est conservé un vague son nasal. On écrira donc : *pâ, mâ, aberâ, paysâ, hasâ* au sing., et *aberâs, paysâs, hasâs*, etc., au pluriel.

Dans les dialectes où l'*n* originaire se prononce, on continuera d'écrire cette consonne, mais sans aucun accent : *man, pan, paysans, hasans*, etc.

2. E. L'e fermé d'une syllabe non tonique ne doit jamais être accentué. S'il se trouve, au contraire, dans une syllabe tonique, il doit toujours recevoir l'accent aigu : *bése, més, arré, bouhadé, estéle, pére, embadimén*, etc. Il en résulte, surtout en béarnais, que des verbes en *e* s'écrivent à la 1^{re} pers. du sing. de l'indicatif présent : *béni, héli, péni*, etc., avec un accent aigu sur l'*e*, attendu qu'il est dans la syllabe forte, et à la 1^{re} pers. du sing. de l'imparfait : *beni, heni, peni*, sans accent aigu, attendu que l'*e* n'est plus ici dans la syllabe forte qui est la dernière.

3. Dans quelques mots, assez rares du reste, l'*e* final fermé a gardé un vague son nasal qui était précédemment indiqué au moyen d'un accent circonflexe. Ainsi on écrivait : *hê, plê*, etc. Ce signe (par analogie avec le français) caractérisant plutôt l'*e* ouvert long et pouvant induire en erreur sur la façon de prononcer, la Commission l'a remplacé par l'accent aigu. On écrira ; *hé, plé*, dans les dialectes où subsiste le son nasal ; *hèy, plèy* dans ceux où s'est introduit un son mouillé ; et *hén, plén* dans ceux où l'*n* étymologique se prononce.

4. A la finale l'*e* non accentué peut avoir des valeurs diverses :

1^o Tantôt, il représente un *e* faible et légèrement fermé, comme dans : *gabe, libe, haure, palle, bade* (devenir) et dans des formes verbales comme : (subj. prés.) *que cantes, que cante, que canten* ; (indic. prés.) *escribes, bades* (tu deviens), etc.

2^o Tantôt, il représente, suivant les dialectes, soit un *e* sourd, soit un *o* ou un *a* faibles, comme dans : *esquire, crabe, hémne, hilhe* et dans des formes verbales comme : *bires, bire, biren*. etc. Pour de pareils mots, l'orthographe par *e* est uniforme dans les Landes, les Basses-Pyrénées et une notable partie du Gers. Nous croyons savoir, d'ailleurs, que c'est le système adopté par la Société Archéologique d'Auch pour la rédaction du dictionnaire gascon qu'elle prépare. C'est également la règle actuellement suivie par Caméla pour les Hautes-Pyrénées.

Dans les régions extrêmes, influencées par le voisinage du dialecte agenais ou toulousain où l'o sonne clairement à la finale des mots semblables à ceux cités plus haut, quelques auteurs maintiennent l'o à la place de l'e.

5. L'e conjonction n'est accentué ni dans le provençal, ni dans le languedocien, ni dans le limousin. Il ne le sera pas davantage dans le gascon. Il n'y a pas de raison non plus pour accentuer l'e de monosyllabes tels que : *que, me, te, se, pe, de, ne, ex*.

6. Pour l'e ouvert, la règle est de le surmonter toujours d'un accent grave qu'il soit ou non dans la syllabe forte. Ainsi, on écrira ; *hèch, aulhè, ausèt, arrestèt, hèste, cautère, pèpica, pèrrema, pèyrebate, permèremèn, darrèremèn, etc.*

7. I. La voyelle i s'écrit en général sans accent. Elle a un son particulièrement faible dans certaines finales comme celles de : *hòmi, lèri, sèti, pregàri, glòri, qu'aymi, qu'aymabi, etc.*

Elle a un son fort dans d'autres comme celles de : *desi, abeni, soubeni, que bouleri, qu'audiri*, et dans toutes celles où l'i est surmonté d'un accent circonflexe.

Dans la finale des mots où l'i a gardé un son nasal, il est surmonté d'un accent circonflexe : *bi, besî, moulis, camis*, et dans les dialectes où l'n se prononce, on écrit *bin, camin, besins, moulins*, etc, mais sans accent.

8. O. L'o simple ne donne lieu à aucune observation particulière. Il est toujours fort à la finale. Ex : *aco, asso, aquero, etc.*

9. U. Cette voyelle a le même son qu'en français dans les mots *bure, lune*, à moins qu'elle ne constitue le second élément d'une diphtongue comme on l'expliquera plus loin.

Elle s'écrit généralement sans accent : *escu, frut, madu, huste, usurè, etc.* Cependant, pour les raisons déjà indiquées au sujet de l'a et de l'i nasalisés, on surmontera l'u d'un accent circonflexe à la finale de quelques mots — peu nombreux — où l'on perçoit un son légèrement nasal : *û, cadû, mantû, etc.* Dans les dialectes où l'n se fait sentir dans la prononciation, on écrira comme par le passé : *un, cadun, dabuns, quauqueduns, etc.*, sans aucun signe particulier.

10. Y. Considéré comme voyelle proprement dite, l'y n'entre guère que dans la formation de diphtongues dont il est le dernier élément, comme dans : *pay, béyre, lèyt, beroy, arrouy, que sabouy, etc.* où il n'a du reste jamais le son aigu de l'i. Dans les mots où il ne remplit pas cet office, il a la valeur d'une sémi-consonne et il

est remplacé dans un certain nombre de dialectes (Gers, Landes, Oloron, etc.) par un *j*. Ainsi : *minya*, *larye*, *yoc*, *yumpa*, etc., deviennent ailleurs : *minja*, *larje*, *joc*, *jumpa* ou *jumpla*.

Etant donnés ces deux rôles particuliers et restreints, l'*y* ne peut jamais remplacer l'*i*, ni être remplacé par lui.

11. **OU.** Ce groupe qui a un son simple se prononce en gascon comme en français. A la finale, il est tantôt fort, comme dans : *calou*, *aulou*, *pastou*, *carbou*, *layrou* (1) etc. et tantôt faible comme dans : *màntou*, *màrrou*, *càssou*, *rèchou*. Il ne prend d'accent dans aucun cas.

II. De l'accent tonique

12. On a vu que l'*i* et l'*ou* sont tantôt faibles et tantôt forts à la finale. Il arrive assez souvent qu'aucun signe particulier ne révèle quelle est la syllabe sur laquelle la voix doit s'élever. La difficulté de prononcer exactement n'existe pas quand la pénultième renferme un *e* fermé. Si cet *e* est accentué, c'est qu'il est dans la tonique, comme dans *silènci*, *béudou*, *mièlhou* ; s'il ne l'est pas, comme dans *soubeni*, *desi*, *passerou*, *berou*, c'est que la dernière syllabe est tonique.

Mais l'hésitation peut subsister quand, dans les mots terminés par un *i* non accentué ou par un *ou*, il y a, à la pénultième, un *a*, un *i*, un *o*, ou un *u*. En pareil cas, si cette pénultième est tonique, l'*a*, l'*i*, l'*o*, ou l'*u* (à l'exclusion de l'*ou*), qui s'y trouve, recevra un accent grave. Ainsi on orthographiera : *armàri*, *calhabàri*, *bìci*, *lìrì*, *memòri*, *glòri*, *òli*, *flùbi*, *bùrri*, etc. On procédera de même pour *sàpou* (crapaud), *càssou*, *pèmbou* (thym), *bòlou*, *trùcou* (sonnaillles) (2).

Dans le cas, au contraire, où la finale est la syllabe forte, on ne mettra jamais d'accent grave sur l'*i* de cette syllabe ; pour ce qui est de l'*ou* simple, nous répétons qu'il n'en comporte pas du tout.

L'emploi de l'accent grave dans les hypothèses que nous venons d'envisager est conforme à la pratique introduite par nos meilleurs écrivains.

Pourtant l'application de ce système aux différentes formes verbales n'a pas paru s'imposer. Il appartient à l'usage et aux gram-

(1) Dans certains mots en *ou* fort, cet *ou* a un son légèrement nasal et prend, dans quelques régions (Landes et Gers), un *n* final. Ex : *gascoun*, *cansoun*, *rouchinoun*, etc.

(2) Comparez les mots provençaux : *armàri*, *susàri*, *gràci*, *glòri*, *memòri*, *flùvi*, *de-còuntùni*, etc.

maires bien faites de renseigner le lecteur sur la prononciation de ces formes et sur la place de l'accent tonique. Les règles qui gouvernent cet accent sont, du reste, parfaitement stables dans chaque dialecte, et l'emploi de signes particuliers pour l'indiquer dans les verbes constituerait un embarras et une complication inutiles.

Néanmoins, il sera fait exception pour quelques verbes en *e* qui ont — tout au moins en béarnais — un même mot pour la 1^{re} personne du singulier du présent de l'indicatif où la syllabe finale est faible, et la même personne de l'imparfait où la syllabe finale est, au contraire, forte. Pour éviter toute confusion, on mettra un accent grave sur l'*a* ou l'*i* de la pénultième de l'indicatif. Ex : *mentàbi* (je nomme) ; mais *mentabi* (je nommais) sans accent. De même *càdi* et *cadi* ; *dàsi* et *disi* ; *escribi* et *escribi*, etc.

III. Diphtongues

13. Les diphtongues du gascon offrent trois types essentiels :

1^o Celles dont le second élément est *u* ;

2^o Celles dont le second élément est *y* ;

3^o Celles qui commencent par un *o*, comme *oa*, *oe*.

On rencontre quelquefois les deux derniers types combinés dans le même mot. Exemple : *goayre*, *boéyt*. Dans certains dialectes, on trouve également des mots où quelques-unes des variétés du premier type sont réunies et se suivent, comme dans *auèue*, *beuèue*, etc.

14. Dans les diphtongues du premier type, l'*u* a la valeur d'un *ou* prononcé faiblement. On écrit *au* sans aucun signe spécial, soit au début, soit à l'intérieur, soit à la finale des mots : *auque*, *canaule*, *calhau*, etc. On écrit de même *iu* sans aucun signe particulier : *Diu*, *estiu*, *siula*, etc.

Pour la diphtongue *eu*, on remarquera qu'il ne faut accentuer l'*e* fermé que quand il est dans la tonique. Ex : *téule*, mais on écrit *teulat* sans accent, *béude* et *beudadye*, etc.

Par contre l'*e* ouvert reçoit toujours l'accent qui lui est propre : *Bourdèu*, *hèu*, *chapèu*, etc.

Dans la diphtongue *ou*, l'*o* sera uniformément surmonté d'un accent grave pour le distinguer de l'*ou* simple. On écrira *dòu*, *sòu*, *hilhòu*, *esquiròu*, etc. (1).

(1) Quelques dialectes ont aussi la diphtongue *iu*, qui se prononce *uou*. Ex : *bùu* qui prend l'accent grave sur le premier *u*.

15. Dans les diphtongues du second type, l'y se prononce, aussi, faiblement. Les diphtongues *ay*, *oy*, *ouy* ne prennent pas d'accent. La diphtongue *ey* ne prend l'accent aigu sur l'e qu'autant qu'il est fermé et placé dans la tonique. Ex : *béyre*, mais *beyrot* sans accent. Si l'e est ouvert, il est toujours surmonté de l'accent grave : *pèyre*, *lèyt*, etc.

16. Les diphtongues du type *oa*, *oe* seront écrites par un *o* simple ayant le son de l'*ou*. Dans la prononciation de ces groupes, la voix passe rapidement sur l'*o* pour appuyer davantage sur la voyelle qui suit. On écrira : *goari*, *soa* (sonner) *quoate*, *goayre*, et de même *hoélhe*, *coéche*, *coeytiu*, *coelhut*, *encoère*, *boè*, etc. Si le mot *pouème* s'orthographe par *ouè*, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas diphtongue. Il en est de même pour certaines formes verbales comme : *qu'abouen* (qu'ils avouent) *qu'adagouen* (qu'ils arrosent) où l'e de la finale est faible, légèrement fermé, et dépend d'une syllabe nettement distincte de l'*ou* qui précède (1).

IV. Consonnes

17. Le béarnais a toutes les consonnes de l'alphabet français, à l'exception du *k* qui n'est jamais employé et du *v* qui ne s'écrit que dans les noms propres. Ces consonnes sont l'aspirée *h*, les gutturales *c* (ou *qu*) *g*, *ch*, *j* (ou *y*) ; les dentales *d*, *t*, *s*, *x*, *z* ; les labiales *p*, *b*, *f* ; les liquides *l*, *r*, et les nasales *m*, *n*. Il y a en outre une *l*, une *n* et un *t* mouillés (*lh*, *gn*, *th*).

18. Au début des mots, *h* est aspirée dans les mots où elle représente une ancienne *f* provenant de primitifs latins, par exemple dans *ha*, *hilh*, *harie*, *hique*, *hum*, etc. Elle s'écrit aussi par tradition, mais est tout à fait muette, au commencement des mots qui l'avaient en latin ; mais cette règle n'est pas rigoureusement prescrite. S'il paraît conforme à un long usage d'écrire *homi*, *històri*, *heretè*, on conçoit qu'il est permis de supprimer l'*h* dans des mots comme *oustau*, *èrbe*, *oéy*, *ort* (jardin), etc. Dans tous les cas, l'*h* étymologique du verbe *Habé* a semblé inutile à la commission qui a décidé d'écrire : *Abé*, *as*, *a*, *abém*, *abéts*, *an*, etc.

19. Le *c* a un son dur (celui du *k*) devant *a*, *o*, *u*, et les consonnes *l*, *r* ; ainsi dans *came*, *marcat*, *cot*, *coude*, *cuye*, *escu* ; dans *clau*, *clot*,

(1) Rapprochez d'autres formes, comme *que soui* (je sonne) *que deyoui* (je jeûne) où l'i se détache de l'*ou*. Peut-être cette particularité serait-elle mieux rendue par un tréma sur l'i.

eluca, crabe, croumpe, crusou (lampion), *crit*. Il en est de même du *c* qui se trouve à la finale dans *patac, pléc, amic, broc, truc*. Ces derniers mots s'écrivent au pluriel *patacs* (coups), *amics, brocs* (épines), etc. ; mais on écrira *bos* (au lieu de *boses*) et aussi *dimèrs*.

20. Le *c* prend un son sifflant (celui de *s*) devant *e, i*. Ex. : *cébe, cèu, cibade, bouci*, etc. Devant les mêmes voyelles, le *c* dur est rendu par le groupe *qu*, comme dans *mousque, quère* (vermoulure), *quilhè*. Il s'ensuit que des verbes comme *hica, pesca* se présentent à certaines personnes sous des formes comme *hiqui, pèsque, pèsquèn*. Le groupe *qu* (ayant un son simple) est conservé par tradition dans des mots comme *qualitat, quoau, quotate*, etc.

21. Le son sifflant n'est jamais donné au *c*, devant *a* et *o*, au moyen d'une cédille. On écrit *abansa, coumensabi, asso, fayssou, massou*, etc., et non *abança, coumençabi*, etc.

22. Le *g* a un son dur devant *a, o, u* et devant les consonnes *l, r* ; ainsi dans *garbe, gowyat, segu, glèyse, grit*, etc. Devant *e, i*, le *g* dur est rendu par le groupe *qu*. Exemple : *amigue, quit, quèrle* (louche). Il en résulte qu'un verbe comme *plega* s'écrit, à certaines personnes, *plègui, plègues*, etc. On supprime le *g* (purement étymologique) dans *dit* et *bint* qui s'écrivaient autrefois *digt* et *bingt*.

23. Le *ch* qui est en réalité une consonne simple rendue par une combinaison graphique a le même son qu'en français soit à l'initiale soit ailleurs. On écrira donc uniformément par *ch* : *chibau, bachère, courbach*.

24. Le *j* qui existe dans certains dialectes est souvent remplacé en béarnais par *y*. Ainsi, tandis qu'on écrit ici : *yoc, yoén, yelous, passeya*, on écrit dans d'autres régions : *joc, joén, jelous, passeja*, etc.

25. Le *t* et le *d* donnent lieu aux observations suivantes. Le *t* s'écrit simple dans *anesquête, pastourète, maynadote, berouyote*, etc. On ne double le *t* que dans les mots très rares où les deux lettres sonnent distinctement, comme dans : *arrecatta, dissatte* etc., qui se prononcent : *arrecat-ta, dissat-te*.

26. Le *t* qui, en français, a le son sifflant devant *i* dans les mots savants, sera remplacé par *c*. On écrira : *paciéncce, rebouluciou, acciou, estrucciou*, etc. A la finale, on emploiera de préférence *t* et non *d* après une voyelle dans des mots comme : *caut, nit, nout, rét, blat*, etc. La règle est d'écrire, au contraire, uniformément par *t* les participes passés masculins : *aymat, benut, causit*, etc.

27. On pourra conserver le *d* après *r* dans *lard, tard, sourd*, etc.

On supprimera toute dentale après *n* et l'on orthographiera : *aban*, *dèn*, *talèn*, *balèn*, *quoan*, *poun*, *segoun*, *pun*, etc.. On ne fera d'exception que pour les trois mots (1) : *bint*, *cènt*, *sènt* où le *t* se prononce devant une voyelle.

28. Dans les dialectes où il existe à la finale soit le son de *t* mouillé (écrit souvent : *igt*) soit le son *tch*, ces nuances seront invariablement rendues par *th*. On écrira donc *èth*, *aquéth*, *nabèth*, *coth*, etc., (en béarnais classique *ét*, *aquèt*, *nabèt*, *cot*).

29. La consonne *s* a un son dur :

1° à l'initiale : *sapièn*, *saliè*, *sanglà* (sanglier).

2° à la finale : *pedas*, *esquis* (déchirure), *ausèts*, *panèts*, etc. Toutefois, elle siffle un peu moins dans les terminaisons non toniques, comme dans : *cantabes*, *audibes*, *hèmnès*, *lilhes*, *armàris*, *sudàris*, etc.

3° Devant toutes les consonnes (excepté le *ch*), ou derrière : *escoupi*, *espïc* (lavande), *eslame*, *tasta*, *arpasta*, *toustat* — *dansa*, *pensade*, *parsà*, *pinsà*, *catsè*, *batsarre*, *counsoulè*, etc. Devant *ch*, comme dans *eschèn* (absinthe), *eschalibe*, *eschère*, *eschermenta*, *eschuc*, etc., la consonne *s* renforce le chuintement du *ch* qui suit, et les mots *eschèn*, *eschalibe*, etc. se prononcent, tout au moins en Béarn, comme si le *ch* était redoublé (2).

30. A l'intérieur des mots, l'*s* entre deux voyelles prend un son doux et remplace l'ancien *z* ; on écrira donc *ausèt*, *casau*, *besi*, *lose* (ardoise), etc. Le son dur dans cette position est rendu par *s* double, ainsi dans *grabassè*, *lengassut*, *passèya*, et dans des mots de formation savante comme *soumissiou*, *compassion*, etc. Devant une consonne l'*s* remplace l'*x* dans des mots comme *destrau* (hache), *esplèyt*, *esplica* qui s'écrivaient autrefois avec cette dernière consonne. Enfin, à la finale, *s* remplace *z* derrière *t* dans les pluriels comme *barats*, *agnèts*, *ardits*, et dans les formes verbales *tournats*, *ournèts*, *ournarats*, etc. (3).

31. L'*x*, telle qu'elle est articulée dans le mot français « fixe » se fait entendre, suivant la remarque de Lespy (Gram. n° 165 et Dict. tome II page 353), dans les mots : *examina*, *exercici*, *exi*, *lexa*,

(1) Parfois on entend dire aussi : *û balènt hòmi* ; *quoant ès arribat* ? Le *t* de *balènt* et de *quoant* doit, dès lors, être écrit.

(2) Dans son excellente grammaire n° 156, Lespy dit que le *s* chuinte dans des mots comme *seys*, *sixante*, *suc*, etc. Ces mots doivent s'écrire maintenant *chéys*, *chêchante*, *chuc*.

(3) La raison du remplacement de l'*x* et du *z* par *s* dans ces divers cas, est tirée de ce que le seul son perçu est celui de l'*s*.

etc. Elle figure, avec cette articulation, dans des textes divers que cet auteur cite soigneusement au cours de son dictionnaire. Bien que la prononciation populaire ne concorde pas toujours avec ces indications, il a paru à la commission que les différentes nuances : *es, gsz, ts, tz dz*, devaient être uniformément rendues par *x*, dans les mots qu'on vient d'énumérer. De la sorte, chaque dialecte prononcera à sa guise et l'orthographe restera invariable.

32. Le *z* s'écrit après certaines consonnes pour exprimer un son doux, qu'on ne peut rendre par l'*s* qui, dans cette position, est toujours dure ainsi qu'on l'a vu précédemment. On écrira donc : *ounze, doudze, trédze, quatourze, quinze, sédze, urzou* (orgelet), *yarzinè, apatza, croutza, debèrze, putza*, etc., où la consonne *z* se prononce comme dans les mots français *onze, douze, arzel, donzelle, bronzer, benzine, colza*. Il en est de même à l'initiale de quelques mots (constituant assez souvent des onomatopées), comme *ziu ziu, zoun-zoun*, etc. où l'*s* est impropre à rendre le son doux.

33. L'orthographe des labiales *p, b, f* ne donne lieu qu'à peu d'observations. Alors que dans les mots français comme : *appareiller, apparier, appeler, appeau* ; — *abbé, abbaye*, — *affermer, affiner, affliger, affronteur*, etc., ces consonnes sont redoublées, elles restent, au contraire, simples en gascon dans les mots correspondants, et on écrit : *aparelha, aparia, apèu, abat, abadie, aferma, afina, afliesa, afrountur*.

34. La liquide *l* s'écrit généralement simple : *aleuyeri, alounga, aleyta*, etc. Elle n'est redoublée que dans les mots où les deux consonnes se prononcent distinctement, comme dans : *palle, callat, drolle, espalle, roulla*, etc. Le son de *l* mouillée est rendu par le groupe *lh*, quelle que soit sa place dans le mot ; on écrit donc : *lhèyt, lheba, palhe, moulhè, agulhe, hilhole, ourgulh, batalh*, etc. On ne met un *i* avant *lh* que dans les mots qui l'exigent absolument, comme *familhe, tilhous*.

35. La liquide *r* est la consonne qui se redouble le plus fréquemment ; elle a dans ce cas un son fortement roulé. On l'écrit double : 1° après un *a* initial dans des mots comme *arram, arrestèt, arriu, arrous, arrougagna*, etc. ; 2° Dans une série de mots comme *herra, hourrup, sarrot, sàrri* (isard), *hàrri* (crapaud), *gourrinis* (vagabondage), *carréy*, etc.

36. Les nasales *m* et *n* n'offrent dans leur orthographe rien de spécial. La première ne se rencontre que rarement redoublée :

semmane, semmanè ; la seconde l'est plus souvent : *pinneta, sinnét, arrequinna, sannie*, etc. Dans les cas de redoublement, l'oreille perçoit distinctement le son des deux lettres. Le son de *n* mouillée est rendu, en gascon moderne, par le groupe *gn*, soit à l'initiale, soit à l'intérieur des mots, soit à la finale. On écrira donc : *gnac, gnaula, bagna, agnét, bigne, castagne, cagnoutot, pugn, loégn*, etc. Ainsi se trouve uniformisée l'ancienne orthographe de l'*n* mouillée qui s'écrivait *gn* à l'initiale, et *nh* dans toutes les autres positions.

V. Liaison des pronoms

37. Les pronoms personnels, notamment ceux des deux premières personnes (soit au singulier, soit au pluriel, donnent lieu à quelques observations complémentaires : la façon dont ils se rattachent aux mots voisins, lorsqu'ils sont compléments du verbe, concerne l'orthographe.

38. Placés devant un verbe commençant par une consonne, ces pronoms (sous les formes *m, s, t, p* ou *b*) doivent être reliés par un trait d'union aux particules qui précèdent. Ex. *You-m bau lheba* ; *you la-m goardabi* ; *aco nou-m plats* ; *que-s cau estuya* ; *si-t plats* ; *que-b bouleri bède* ; *que-p pagarèy* (1).

39. Si le verbe commence par une voyelle, il n'y a pas de trait d'union, et le pronom doit être séparé du verbe par une apostrophe. Ex. *Que nou m'aymats* ; *que s'arribè à malur* ; *si t'agrade* ; *you nou p'acabarèy lou counde*.

La règle est la même devant *y* et *en*. Ex. *Que m'y estaqui* ; *que m'en trufi*.

40. Placés derrière un verbe terminé par une voyelle, les pronoms (sous la même forme que précédemment) s'unissent au verbe par un trait d'union. Ex : *Da-m aquère flou* ; *que bau lheba-m* ; *que cau estuya-s* ; *que bienerèy trouba-p*.

41. Si le verbe se termine par une consonne, les pronoms s'unissent toujours à lui par un trait d'union, mais sous les formes *me, se, te, pe* ; toutefois il y a élision de l'*e* remplacé par une apostrophe devant une voyelle suivante. Ex : *Dats-me la flou* ; *dats-m'aquère flou* ; *carats-pe* ; *anem-s'estuya*.

42. Les pronoms *lou, lous* immédiatement précédés d'un infinitif

(1) *P* et *b* (abréviation de *bous*) s'écrivent : *b* devant une consonne douce ou une liquide, et *p* devant une forte et devant une voyelle, et après un infinitif.

ou d'un impératif terminé par une voyelle, deviennent surtout en béarnais, *u, us* ; ils forment diphtongue avec la voyelle précédente et sont rattachés au verbe au moyen d'un trait d'union. Ex : *que bouy croumpa-u, que bau béne-us, que cau néuri-us ; bè-u coélhe ; gahe-us.*

43. Au sujet du pronom *en* qui prend souvent aussi la forme *ne*, il faut remarquer :

1^o Que derrière un mot terminé par une voyelle, il est rendu par *n* simple qui s'appuie sur cette voyelle et s'y relie au moyen d'un trait d'union. Peu importe, d'ailleurs, la nature de l'initiale (voyelle ou consonne) du mot qui suit. Ex : *nou-n sèy arré ; si-n bos ; que cau esta-n segu ; gahe-n ue ; nou-n y a nat enta-n pèrde la memòri, etc.*

2^o Que derrière un mot terminé par une consonne et devant un autre mot commençant par une voyelle, le pronom s'exprime par *n* suivis d'une apostrophe, à cause de l'élision de l'*e* final en présence de la voyelle suivante. Exemple : *Aùtan ne bouy, àutan n'èy ; lechats n'y prou ; sus quòate escuts, èt n'estaubie très, etc.*

Telle est la règle générale ; mais il y a des cas où le pronom garde la forme *ne* bien qu'il soit précédé ou suivi d'une voyelle. Ainsi on écrira : *E bos da-u ne ? Dats-lous ne ù.* L'usage seul peut faire connaître les exceptions et les singularités.

A. LAHAZE.

LOUS DE HOËY LOU DIE

ADIRÈ

Aquêts brèspes d'Abor, tout de tire acabats,
Que m'empléen lou cô d'ue doulou flaugnaque...
N'ey pas u mau agut è crud, toutu que-m gnaque,
E qu'èy lou dòu dous temps béroys qui-s soun saubats.
Qu'èy l'adirè dou temps amistous dou yoen àtye
Doun lou blous soubeni yumpe moun cô lassat
E qui-m semble tant dous, en permou qu'ey passat,
E dous machants parats trebucats per lou biàtye.
Qu'èy l'adirè de nou pas béde lou gran poey
Dab lous oelhs d'autes cops è de pensa qu'adare
Aquere plane, aquêts pics, la noeyt qui debare
Nou-s tournarèy pas mey béde coum lous bey ouey...

Qu'èy lou degreù dou cout de la terre mayrane,
Dou bilàtye adroumit dens la pats dou sou-couc.
De la Case — benude ! — oun touts, autour dou soue,
Audibem l'Anyelus mouri sus la campane !.

Aquêts brèspes d'Abor tout de tire acabats
Que m'empléen lou cô d'ue doulou flaugnaque...
N'ey pas u mau agut è crud, toutu que-m gnaque,
E qu'èy lou dòu dous temps heroyis qui-s soun saubats.
.....

*
*
*

Tu qui passes, gouyat, au bras de ta mestresse,
Que-m hès pòu en permou, tabé, que bas soufri :
Nou peuses pas, en bède atau lou sou mouri.
Au temps oun pourtaras lou dòu de ta yoenessè ?

Permou qu'èm touts atau, sàbes ? touts que bedém
Lou camí dret è lis à de cabén la bite,
Mes, hère rare qu'èy, aci, lou qui s'esbite
Chens de s'arroumega pous segots de l'estrém.

Que sies doun se boulhe, amic, è qui que sies,
Qu'ès yoèn è que-m suféçh ; qu'aymes è que m'ey prou ;
Mes toun arride que-m hè tremi de herou
Permou que sèy la yoye è la doulou besies.

L'ore oun espiat touts dus lou die s'abacha,
De boste gay que pot esta la darrère ore,
Lou Hat arrihagnan, lhèu, que-b gayte lahore
E, lou boste bounur, qu'èy prèst à l'esglacha.

Douma, belhèu, sus la mediche carratère
Oun be yumpat au briu d'u gayman paraulis.
Que-b troubarat lou cô de delerét deli-s
E ploura coum lou tap oun an hèyt ue estère !

*
*
*

Aprèste-t dounc, labéts ! qu'apèren bibe, aco,
D'arroussega soun amne à trabès las tristesses,
E l'amare douçou qui porten las tendresses
Senti-le, en plous de hoec, càde, paulhan lou cô !

Bèn ! camine à plase, marche à pos, lausenqueyc,
Coum au temps de l'escole abraque drin lous pas,
Qu'arribaras prou lèu à l'escole oun t'en bas :
Qu'ey la case d'engoèch oun s'adrourm toute embeye...

E quoan biengue la brume au cap de toun Estiu,
Qui plapara de gris las anades bèrmelhes,
Toutu coume d'arrougne é-s-plaparan las hochhes
Au bosc oun chibiteye engoè l'ayrèt hoeytiu,

Que troubaras en tu l'adirè de las pauses
Printanes oun soufris dou mau dous dou yoenè,
E qu'aberas lou dòu de ço qui s'en anè
Chens espoer, per toustém, en l'oun s'en ban las causes,

En l'oun ban las cansous, oun ban las hoelhes d'or
Qui yeméchen debat lou pè qui las trepilhe,
E doum l'ahoalh bariat à terre se bouquilha
Aus bouhéts mauhassès de la bise d'Abor.

Mes, nou sentiras pas aquét mau qui smatuque,
En permou qu'aberas biscut coume se déu ;
L'Hiber que-t troubara tilhous coume l'agrèu,
Prèst à para lous trucs de l'ore malestruque.

E, quoan bédies lou cèu, d'or è de sang tacat,
Aubri sa làrye gaute à l'astre qui s'abache,
Mentre que ta yoentut en lou Passat s'esglache,
Que pouderas espia, chens pòu, lou sé qui cat!...

Simin PALAY.

PAU, Abor de 1905.

LEXIQUE. — *Adirè* : nostalgie, ennui. — *Abor* : automne. — *Flaugnaque* : lente, intraduisible. — *Parats* : choses. — *Cout* : coin. — *Souc* : souche. — *Herou* : épouvante. — *Esglacha* : écraser, briser. — *Delerèt* : désir anxieux, inassouvi. — *Deli-s* : mourir, s'éteindre peu à peu. — *Lausenqueya* : muser. — *Engoèch* : angoisse. — *Chibitey* : murmure sifflotant. — *Qui esmatuque* : qui abat. — *Agrèu* : houx.

NABÈTHS COUNFRAYS

MM. Fernand Burgay, rue Nouvelle-Halle, Pau.

Jean Subercaze, Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées).

SAUNEYS DAURATS

« A ue maynade arridente. »

Amigue, lous saunéys daurats
Que soun coum las bères maynades.
Per lous yoéns còs soun apérats
Amigue, lous saunéys daurats
Lous bielhs ban méy soubén plegats
Decap à las nègres pensades.
Amigue, lous saunéys daurats
Que soun coum las bères maynades.

Rèbes amistous e gaymans,
Que-n hèn mantu déns la yoénesse,
Quoaus soun lous qui nou soun gourmans
De rèbes amistous, gaymans ?
Més tout en desglaran lous ans
Que troben que n'èy que peguesse.
Rèbes amistous e gaymans,
Que-n héy mantu déns ma yoénesse.

Puch l'omi ba tout estarit,
Cargat de doulous, de tristesse.
Maynade à tu tout que t'arrit ?
Mès l'omi ba tout estarit
Quoan las pénes l'han cô herit
E que s'eschale de héresse :
Arc que-n ban tout estarit,
Cargat de doulous, de tristesse.

Amigue, lous saunéys daurats
Que soun ta las bères maynades.
Lous praubes bielhs qué-n soun pribats.
Amigue, dous saunéys daurats,
N'èy pas sounque taus yoéns gonyats
Qu'arridén las bouques aymades :
Amigue, lous saunéys daurats
Que soun ta las bères maynades.

Andrèu BAUDORRE.

COUNTE-LEGENDE

U die, lou Bescoumte déu Biarn ana bede au paysâ Règle, d'Aretto.

— « Que m'an dit, Règle, qu'es tu lou mey hort meste de Barctous, e dilhèn déu Biarn eth-medich. Edoungues, si bos, jou bouy jouga dab tu quotate causes ;

1. Au qui aye lou mey beth câ,

2. Au qui hasse paréche mey d'or e d'argent,

3. Au qui balhe lou mey gran soupa,

4. Au qui boutara sus la taule lous quotate mey beths candelès.

Règle, e bos, tu, tiene ma jougure ?.. »

— « O, moun Bescoumte, e de bou cô, mey, que m câu u més la d'aco ?.. »

— « Edoungues, jou que-u te bâlhi, e que tournarey en à més. »

Auta-lèu lou Bescoumte partit, Règle aucigou ue cabale, e be'n harta soun gènze câ pastou qui n'habè parie en païs.

Quoand habou arrougude aquère, Règle be-u n'aucigou ue aute, après ue aute, e loustem ue aute, tant qui'n boulou.

Entertant, Règle que hasè carreya de-cap à la lane de haut tout lou héms qui poudebe trouba per cade paysâ de Barctous.

Au cap de tres semmanes eth qu'habè ametat sept hemerès quâsi autà hàuts e pregouns coum lou Latrè de Règle.

Lou Bescoumte, fidéu à sa paraule, qu'arriba dab u poulit câ, dab ue couriole de bèze gènt e seguit de mountures plâ cargades,

— « Assi, jou, que souy, Règle, es-tu prèst ?.. »

— « O pla, Prince, quoand bous boulhats... »

Labets, lou Bescoumte hé sinnes à u baylet de ha ajusta soun câ qui ère lou maye, lou gènze de per tout Pau-enlà.

— « U beth câ, de-segu, qu'habèts hèyt segui, Prince, mey que-m disèts, bous, déu mé ?.. », e que l'auheri soun câ-pastou qui habè hartat de carn d'èugue, tout à més, e qui ère badut coum ue baque.

Lou Bescoumte be'n esté tout esmiraclat, e digou :

— « Règle, per lou câ, tu qu'as gagnat..., mey, passém à l'or e à l'argent... » e, labets, eth que barreya sus las labasses déu sôu de Règle u gran sacoutèt de pèces d'or e d'argent qui hasèn ue poulide sounisse !

— « Prince, bous qu'habets pourtat grane richèsse !.. adare, si boulets biène bede la mie ?.. e Règle lou ména dinq'au cap de soun Latrè.

— « Èspiat, Prince, moun or e moun argént, » lou digou en l'ensègnan lous sept hemerès, « aquero, Prince, que serbech ta ha bade lou roumén e lou milhoc qui cy lou pâ de cade die de tout Biarnés e de bous lou bethi prumè; aquero tabé que hè bade u bou pastèng tau noste bestia. Edoungues, e ni lou boste or e ni lou boste argént, de-segu, nou bàlen aquestes hemerès. »

— « Qu'ey bertad, Règle, e tu qu'as gagnat dengore, en fèyt de richèsse, car nou'n y a nadè au mounde coum la toue. »

Entant que lou Prince e Règle èren òcupats à d'aquets dus prumès jocs de la jougure, la gènt de Cour apariaben enso de Règle, la grane tàule tau soupa de noste Bescoumte.

Finaméns òubratjats e de pèyres de diaman empimpassats, en cade can de tàule quate grans candelès d'or lugarneyaben, à la clarou lugarneyande de lurs candèles en cire nàtre.

— « Adare, que-m dises déus candelès mès, Règle, bam si-m bas gagna ?.. »

— « De-segu, Prince, que soun hère bèths ! mey, jou be'n ey de gènses... e si-plats à Diu, que-us bederats, bous, au mé soupa de douma-ser. »

Entertant, lou soupa déu Prince qu'esté beth-drin escadut ! eth qu'habè hèyt segui de Pau ço que s'y troubabe de mey arresercat en fèyt de gourmandès, e quoad se lheba de taule, que digou, tout bouhat :

— « Edoungues, Règle, que-m dises, tu, déu soupa mé ?.. »

— « Prince, qu'ère hère sabrous e hère aboundous ! mey, toutu, bam qui habera gagnat, de bous ou de jou, douma-ser ?.. »

Lendèdie, lou Prince e Règle se passeyan hère per Baretous. Lou Prince qu'ère esmiraclat déu païs, de bede aquets beths cams, aquets poulits prats de las dues lanes, e nou s poudebe cara de la boune aygue d'Orbe, sustout, d'aquere hounta de cristau.

En bouque de noeyt, touts dus que s'apedagnan de-cap au soupa.

È au momén ouu lou Prince s'anabe ataula, Règle boutabe en cade can de taule quate maynadets, touts drets, beths coum àstres !

— « Prince, que-m disets, bous, déus candelès mès ?.. »

— « Que soun hère mey beths que lous mès, Règle, e jou que-t dàu gagn. »

Autaléu s'en segui lou soupa, quin soupa moustrous !.. Règle que s'y ère prou prebedit desèmpuch u mès. Ta nou méntabe que lou maye roustit, que-y habè u cabirou tout sansé, dab lou cap e souns cors à sept branques. Règle medich que l'habè gahat en soum d'Arlas, dab l'ajude de sept Baretounés.

Lou Prince que'n ère enlugarnat, e quoand se lheba de tàule, digou : « Règle, moun amic, mercès à toun poulit cabirou, qu'as hèyt mey que jou..., edoungues, que-t dàu gagn tau soupa tabé; en u mout, jou que t dàu gagn en tout!.. »

E lendouma, de gran mati, noste Bescoumte s'en tourna ta Paulin capot.

H. PELLISSON.

LAS LÈTRES

Avignoun, 21 d'Abriéu 1906.

CAR COUNFRAIRE EN SANTO ESTELLO.

Sian urous de vous faire assaupre que, sus la demando de la *Felibrenca de Sent-Cla*, assouciacioun afihado au Felibrige, nosto assemblado generalo, emé lou festenau de santo Estello, se tendran en ciéuta de Ceto, lou bèu dimenche de Pandecousto, 3 de Jun 1906.

Vougués bèn prega vòstis ami qu'auran idèio de veni béure à la Coupo Santo, de s'adreissa au felibre H. GALIBETT, clavaire de la *Felibrenca de Sent-Cla*, quèi Louis Pasteur, 9, à Ceto, pèr fin de pousqué aprouficha li reducioun councentido pèr li Coumpagnié de camin-de-ferre. l'endicaran la garo d'ounte partiran e li garo ounte passarien d'uno Coumpagnié de camin de-ferre dins uno outro, en ié mandant un eisemplari d'aquesto circulari contro-signa pèr lou president d'uno dis assouciacioun afihado au Felibrige.

Li bon de reducioun noun poudran èstre deliéura (en foro di Felibre majourau, di Sòci, di Mèstre en Gai-Sabé e di persouno de si famiho), que contro presentacioun d'uno circulàro ansin contro-signado.

Li listo saran arrestado lou 12 de Mai, darrié relàmbi, e mandado autant-lèu i Coumpagnié.

Li Felibre que noun auran, à n-aquelo daio, manda sa councentido, poudran se faire iscriéure, pèr lou counvit, enjusqu'au 27 de Mai, darrié relàmbi, en mandant uno circulari contro-signado coumo es esta di plus aut; mai, passa lou 12 de Mai, noun se ié pòu garanti li reducioun en camin de-ferre.

Aquéli que voudrien prendre la paraulo à l'assemblado generalo, déuran se faire iscriéure en s'adreissant avans lou 27 de Mai, au president de la *Felibrenca de Sent-Cla*, 13 bis, quèi de Bosc, à Ceto.

En arribant à Ceto, li Felibre regulieramen iscri retiraran si carto d'intrado pèr lou counvit au burèu de la *Felibrenca de Sent-Cla*, Ceto, quèi de Bosc, 13 bis, ounte atrouvaran tóuti lis entre-signe necite sus li detai d'ou festenau.

Li Felibre majourau e li président dis assouciacioun afihado au Felibrige reçaupran à tèms vougu l'asèmpe li counvoucant à la sesiho dóu *Counsèu generau dou Felibrige*, que counfournamen is article 9 e 10 de l'Estatut, se tendra sus l'estiganco de l'assemblado generalo.

Vougués bèn agrada mi saludacioun afeciounado en santo Estello.

Lou Capoulié dou Felibrige,

PEIRE DEVOLUY.

NOTO. — Segound li dispousicioun dóu Reglamen Felibren, la presènto circulàri es estado mandado, *individualamen* : i Majourau, Mèstre en Gai-Sabé e Sòci, *couleitivament* : i Président dis Assouciacioun afihado au Felibrige qu'an de li faire perveni i Felibre de si group, emai, tambèn, à soun bon judice, i Felibre couneigu d'èli e que desirarien veni. De circulàri soun tambèn tengudo à la dispousicioun di Majourau, di Mèstre en Gai Sabé e di Sòci pèr li counvidacioun persounalo que voudrien faire. An que de li demanda au *Burèu de la Felibrenca de Sent-Cla* e au *Burèu dou Counsistori*.

Pèr facilita lis iscripcioun, la dato limito pèr li demando de bon de caminde-ferre es remandado au 20 de mai, darrié relâmbi. La limito pèr lis iscripcioun rèstó lou 27 de mai.

Lou prougramo requist de la Fèsto noun es pancaro arreستا definitivamen. Deja, pamens, se n'en pòu marea li poun majour :

Lou dijssate 2 de jun, dins la vesprado, *pinch* oufert i Felibre pèr la *Felibrenca de Sent-Cla*. Lou dimenche 3 de jun, après la matinado counsacrado au proumier acamp dóu *Counsèu generau dou Felibrige*, *counvit*, à mieior dindant, in fâci de la Mar Nostro (dins li pres acostuma di *counvit sant-estelen*). Pièi, embarcamen, sus li batèu de la *Felibrenca*, pèr lou *Briso-Lamo*, en pleno mar, ounte se distribuïran, en *Court d'amour*, li *Joio Flou-ralo setenàri*. *Grand Béure* oufert pèr la *Felibrenca de Sent-Cla*, etc.

Pèr tóutis autris entre-signè sus lou festenau, li Felibre soun prega de s'adreïssa direitamen au *Burèu de la Felibrenca de Sent-Cla, 13 bis, quèi de Bosc, à Ceto*.

LOU BURÈU DOU COUNSISTORI.

LAS GAZÈTES

Les Annales Politiques et Littéraires qu'han balhat debath lou sinnét de Mistral l'istori de l'amassade ou se pausa lou foundemén dou Felibrige. N'y pot pas habé mestiou mey agradibe enta-us leydous dous *Reclams*, tabé qu'en tiram û sarrot de payes, dab lou tesic de b ha plasé. Plasé, qu'en y preneran, soulide, lou gran ahoalh dous felibres, curious de sabé quin èm sourtits dou crosc, nous, lous dou Mieydie qui boulém sauba dou desbroum las causes noustes. So qui n'empechera pas quauques-ûs, (arrebouhiès, — mau nou-b toqui, amies,) de mourgagna : « Encoère quocate payes

de francés ! » O bé, encoère ! Que-b desbroumbats que sus lous 500 abounats a l'obre, qu'en y ha oumén ûe boune tersau partide qui nou coumpréne u mout de gascou. N'ey pas la loue faute, qu'ey la faute dous pays qui-n han boulut ha arré mé que *moussus* ; que patéchen de nou pas poudé debisa la loéngue tan amistouse de la caséte nouste e qu'ey tad encouradya-s a la hissa pertout qui-s balhen per an dus escuts de trés liures. N'ey pas doun yuste que trobin assiu de qué delecta-s de téms en quoan ? Eths que disen o, se quauques-ûs qui rougnen soubén chéns armuga e disen nou. A la redacciou que tieném la balance autan resounable qui-s pod. Que boulerém countenta tout lou mounde : que s'y escaderam si lous brabes qui nou delèren que de léye en gascou e pénsen quauque cop enter éths medich : qu'y èm nous e lous autes tabé.

L. R.

L'INSTITUTION DU FÉLIBRIGE

Il fut écrit au ciel qu'un dimanche fleuri, le 21 mai 1854, en pleine primevère de la vie et de l'an, sept poètes devaient se rencontrer au castel de Font-Ségugne : Paul Giéra, un esprit railleur qui signait Glaup (par anagramme de Paul G.) ; Roumanille, un propagandiste qui, sans en avoir l'air, attisait incessamment le feu sacré autour de lui ; Aubanel, que Roumanille avait conquis à notre langue et qui, au soleil d'amour, ouvrait, en ce moment, le frais corail de sa *grenade* ; Mathieu, ennuagé dans les visions de la Provence redevenue, comme jadis, chevaleresque et amoureuse ; Brunet, avec sa face de Christ de Galilée, rêvant son utopie de Paradis terrestre ; le paysan Tavan qui, ployé sur la houé, chantonnait au soleil comme le grillon sur la glèbe ; et Frédéric, tout prêt à jeter au mistral, comme les pâtres des montagnes, le cri de race pour héler, et tout prêt à planter le gonfalon sur le Ventoux...

A table, on reparla, comme c'était l'habitude, de ce qu'il faudrait faire pour tirer notre idiome de l'abandon où il gisait depuis que, trahissant l'honneur de la Provence, les classes dirigeantes l'avaient réduit, hélas ! à la domesticité. Et alors, considérant que, des deux derniers Congrès, celui d'Arles et celui d'Aix, il n'était rien sorti qui fît prévoir un accord pour la réhabilitation de la langue provençale ; qu'au contraire, les réformes, proposées par les jeunes de l'École avignonnaise, s'étaient vues, chez beaucoup, mal accueillies et mal voulues, les Sept de Font-Ségugne délibérèrent, unanimes, de faire bande à part et, prenant le but en main, de le jeter où ils voulaient.

— Seulement, observa Glaup, puisque nous faisons corps neuf,

il nous faut un nom nouveau. Car, entre rimeurs, vous le voyez, bien qu'ils ne trouvent rien du tout, ils se disent tous *trouvères*. D'autre part, il y a aussi le mot de *troubadour*. Mais, usité pour désigner les poètes d'une époque, ce nom est décati par l'abus qu'on en a fait. Et à renouveau enseigne nouvelle !

Je pris alors la parole.

— Mes amis, dis-je, à Maillane, il existe, dans le peuple, un vieux récitatif qui s'est transmis de bouche en bouche et qui contient, je crois, le mot prédestiné.

Et je commençai :

« Monseigneur saint Anselme lisait et écrivait. — Un jour de sa sainte Ecriture, — il est monté au haut du ciel. — Près de l'Enfant Jésus, son fils très précieux, — il a trouvé la Vierge assise — et aussitôt l'a saluée. — Soyez le bienvenu, neveu ! a dit la Vierge. — Belle compagne, a dit son enfant, qu'avez-vous ? — J'ai souffert sept douleurs amères — que je désire vous conter.

» La première douleur que je souffris pour vous, — ô mon fils précieux, — c'est lorsque, allant ouïr messe de relevailles, — au temple je me présentai, — qu'entre les mains de saint Siméon je vous mis. — Ce fut un couteau de douleur — qui me trancha le cœur, qui me traversa l'âme, — ainsi qu'à vous, — ô mon fils précieux.

» La seconde douleur que je souffris pour vous, etc. — La troisième douleur que je souffris pour vous, etc. — La quatrième douleur que je souffris pour vous, — ô mon fils précieux, — c'est quand je vous perdis, — que de trois jours, trois nuits, je ne vous trouvai plus, — car vous étiez dans le temple, — où vous vous disputiez, — avec les scribes de la loi, — avec les sept *félibres* de la Loi (1).

— Les sept félibres de la Loi, mais c'est nous autres, s'écria la tablée. Va pour *félibre*.

Et Glaup, ayant versé dans les verres taillés une bouteille de châteauneuf qui avait sept ans de cave, dit solennellement :

— A la santé des félibres ! Et, puisque nous voici en train de baptiser, adaptons au vocable de notre Renaissance tous les dérivés qui doivent en naître. Je vous propose donc d'appeler *félibrerie* toute école de félibres qui comptera au moins sept membres, en mémoire, messieurs, de la pléiade d'Avignon.

(1) Ce poème populaire se dit aussi en Catalogne. Voici la traduction du catalan correspondant au provençal que nous venons de citer :

Le troisième (couteau) fut quand vous eûtes, — près de trois jours, perdu votre Fils ; — vous le trouvâtes dans le temple, — disputant avec les savants, prêchant sous les voûtes — la céleste doctrine.

— Et moi, dit Roumanille, je vous propose, s'il vous plaît, le joli mot *félibriser*, pour dire « se réunir, comme nous faisons, entre félibres ».

— Moi, dit Mathieu, j'ajoute le terme *félibrée* pour dire « une frairie de poètes provençaux ».

— Moi, dit Tavan, je crois que le mot *félibréen* n'exprimerait pas mal ce qui concerne les félibres.

— Moi, je dédie, dit Aubanel, le nom de *félibresse* aux dames qui chanteront en langue de Provence.

— Moi, je trouve, dit Brunet, que le mot *félibrillon* siérait aux enfants des félibres.

— Moi, dit Mistral, je clos par ce mot national : *félibrige*, *félibrige* ! qui désignera l'œuvre et l'association.

Et, alors, Glaup reprit :

— Ce n'est pas tout, collègues ! nous sommes les félibres de la Loi... Mais, la Loi, qui la fait ?

— Moi, dis-je, et je vous jure que, devrais-je y mettre vingt ans de ma vie, je veux, pour vous faire voir que notre langue est une langue, rédiger les articles de la Loi qui la régissent.

Drôle de chose ! elle a l'air d'un conte et, pourtant, c'est de là, de cet engagement pris un jour de fête, un jour de poésie et d'ivresse idéale, que sortit cette énorme et absorbante tâche du *Trésor du Félibrige* ou dictionnaire de la langue provençale, où se sont fondus vingt ans d'une carrière de poète.

Et qui en douterait n'aura qu'à lire le prologue de Glaup (P. Giéra) dans l'*Almanach Provençal* de 1855, où cela est clairement consigné comme suit :

« Quand nous aurons toute prête la Loi qu'un félibre prépare et qui dit, beaucoup mieux que vous ne sauriez le croire, pourquoi ceci, pourquoi cela, les opposants devront se taire. »

C'est dans cette séance, mémorable à juste titre, passée, aujourd'hui, à l'état de légende, qu'on décida la publication, sous forme d'almanach, d'un petit recueil annuel qui serait le fanion de notre poésie, l'étendard de notre idée, le trait d'union entre félibres, la communication du Félibrige avec le peuple.

Puis, tout cela réglé, l'on s'aperçut, ma foi, que le 21 de mai, date de notre réunion, était le jour de sainte Estelle, et, tels que les rois Mages, reconnaissant par là l'influx mystérieux de quelque haute conjoncture, nous saluâmes l'Etoile qui présidait au berceau de notre Rédemption.

L'*Almanach Provençal pour le Bel An de Dieu 1855* parut la même année, avec ses cent douze pages. A la première, en belle place,

tel qu'un trophée de victoire, notre *Chant des Félibres* exposait le programme de ce réveil de sève et de joie populaire :

Nous sommes des amis, des frères,
Etant les chanteurs du pays !
Tout jeune enfant aime sa mère,
Tout oisillon aime son nid :
Notre ciel bleu, notre terroir,
Sont, pour nous autres, un paradis.

Tous des amis, joyeux et libres,
De la Provence tous épris,
C'est nous qui sommes les félibres,
Les gais félibres provençaux !

En provençal, ce que l'on pense
Vient sur les lèvres aisément.
O douce langue de Provence,
Voilà pourquoi nous t'aimerons !
Sur les galets de la Durance
Nous le jurons tous aujourd'hui !
Tous des amis, etc.

Les fauvettes n'oublient jamais
Ce que leur gazouilla leur père ;
Le rossignol ne l'oublie guère
Ce que son père lui chanta ;
Et le langage de nos mères,
Pourrions-nous l'oublier, nous autres ?
Tous des amis, etc.

Cependant que les jouvencelles
Dansent au bruit du tambourin,
Le dimanche, à l'ombre légère,
À l'ombre d'un figuier, d'un pin,
Nous aimons à goûter ensemble,
À humer le vin d'un flacon.
Tous des amis, etc.

Alors, quand le moût de la Nerthe
Dans le verre sautille et rit,
De la chanson qu'il a trouvée
Dès qu'un félibre lance un mot,
Toutes les bouches sont ouvertes
Et nous chantons tous à la fois.
Tous des amis, etc.

Des jeunes filles sémillantes
Nous aimons le rire enfantin ;
Et, si quelqu'une nous agrée,
Dans nos vers de galanterie
Elle est chantée et rechantée
Avec des mots plus que jolis.
Tous des amis, etc.

Quand les moissons seront venues,
Si la poêle frit quelquefois,
Quand vous foulerez vos vendanges,
Si le suc du raisin foisonne
Et que vous ayez besoin d'aide,
Pour aider, nous y courons tous.
Tous des amis, etc.

Nous conduisons les farandoles ;
À la Saint-Eloi, nous trinquons ;
S'il faut lutter, à bas la veste ;
De saint Jean, nous sautons le feu :
À la Noël, la grande fête,
Ensemble nous posons la bûche.
Tous des amis, etc.

Dans le moulin lorsqu'on détrit
Les sacs d'olives, s'il vous faut
Des jurons pour pousser la barre,
Venez, nous sommes toujours prêts,
Vous aurez là des gouailleurs comme
Il n'en est pas dix nulle part.
Tous des amis, etc.

Vienne la rôtie des châtaignes,
Aux veillées de la Saint-Martin,
Si vous aimez les contes bleus,
Appelez-nous voisins, voisines :
Nous vous en dirons des brochées
Dont vous rirez jusqu'au matin.
Tous des amis, etc.

À votre fête patronale
Faut-il des prieurs, nous voici...
Et vous, pimpantes mariées,
Voulez-vous un joyeux couplet ?

Conviez-nous pour vous mignonnes,
Nous en avons des cents au choix !
Tous des amis, etc.

Quand vous égorgerez la truie,
Ne manquez pas de faire signe !
Serait-ce par un jour de pluie,
Pour la saigner on tient la queue :
Un bon morceau de la fressure,
Rien de pareil pour bien dîner.
Tous des amis, etc.

Dans le travail, le peuple abane ;
Ce fut, hélas ! toujours ainsi...

Et, s'il fallait toujours se taire,
Il y aurait de quoi crever !

Il en faut pour le faire rire,
Et il en faut pour lui chanter !

Tous des amis, joyeux et libres,
De la Provence tous épris,
C'est nous qui sommes les félibres,
Les gais félibres provençaux !

Le Félibrige, vous le voyez, était loin d'engendrer mélancolie et pessimisme. Tout s'y faisait de gaieté de cœur, sans arrière-pensée de profit ni de gloire.

FRÉDÉRIC MISTRAL.

Bulletin de la Société Archéologique du Gers. — Novembre 1905. —
Counde l'aplegade d'Aulourou, per Mous de Labèrgne.

Bulletin Pyrénéen. — Janvier-Février 1906. — Seguissi d'ù hère
hou estùdi d'A. Meillon : Esquisse toponymique de la Vallée de
Cauterets.

L'Autà. — 1^{re} Anadè, n^o 1. — Qu'ey la rebiste, porte-bouts de la
nabère Soucietat : Lous Toulousans de Toulouse, qui a l'estrem
de la bièlhe Academic de Clemense Isaure é de l'Escolo Moundino,
tribalhe ta la glòri é ta l'amou de la Ciutat mayrane. Ta leyi :
Notre programme, notre but per lou mayourau Bacquiè-Fonade,
L'Autà, p. Jan Pitchou ; *Peyre Goudouli*, p. Ramoun de la Bolho.

La Terro d'Oc, n^o 178. — Un Poète Béarnais, Lacoarret, p. B. Lar-
rieu.

Prouvènço, n^o 16. — *Cansoun dis Axi*, p. F. Mistrau ; *Empressioun
de Prouvènço*, p. J. L. ; *Salut à M^{me} Guillibert*, p. L. Spariat ; *Per li
noço de J.-P. Gras*, p. Mouziou ; *A perpaus, d'uno letro de Chabrand*,
oun lou nabèt ayudayre Renadiéu é sap dise la bertad bertadère ;
La Doutrino Felibrenco debisade dou Capoulié Devoluy au *Flourege
provençan* lou 18 de Mars darrè qui cab tabé hère de bertats bones
à crida dinque que sien audides.

L'Action Régionaliste, n^o de Mars. — *Enquête sociale sur le Pays*,
p. Demolins ; *Histoires locales*, p. P. Lelong.

Revue des Langues Romanes, Tome IX, Janvier-Février 1906. —
Le Parler de Bagnères-de-Luchon et de sa Vallée, p. B. Larrieu.

M. DE C.

Lou Yérant : H. MAURIN.

BIARRITZ

HOTEL BELLE-VUE

près du Casino municipal et de la Plage

TENU PAR

Victor SASSISSOU

félibre de l'Escole Gastou-Fébus

Chambres et services
à prix modérés.

FRANÇOIS ABBADIE

Président de la Société de Borda

LE LIVRE NOIR

ET LES ÉTABLISSEMENTS DE DAX

In-4° carré de CLXXXVI-592 pages.

sur papier de luxe avec huit phototypies

OUVRAGE COURONNÉ

par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

PRIX : 10 Francs

Pour les membres de l'Escole

Adresser les demandes à l'Auteur,

4, rue du Palais — DAX.

QUE LOUGARÉN

A ORAAS EN BIARN

U OUSTAU BOURYÉS

ARRECOURRUD DE NAU

Dab s'ou houns : Cousine, min-yadère, descargue, chay e lenhè.

Au Soulé : Quoate bères cram-pes de meste, ue de baylet ou gouye é beroy grahè.

Grand casau dab bouscadye

Endiqua-s enso dous RECLAMS.

L'ARTÈ DOU POURTAU

Lous dus Parlas d'à nouste

Prèts franco :

Sus papè ourdinari... 2 fr. 30

Sus papè dou Japou... 5 fr. 30

Ha la demande à M. DARCLANNE,
à Sort, par Montfort (Landes).

C. DAUGÉ

Sente Quiteyre..... 4^{fr} 50

Flous de Lane..... 3 50

Camade en Italie..... 3 »

Sounets de malau.... 4 »

Grammaire Gascoune 2 »

Tout aco en un cop : franco 9 fr.

Habas : SON HISTOIRE, franco 3^{fr} 50

Manda sos e adresse à Mous de
D A U G É, BEYLONGUE (Landes).

A BÈNE U CASTETH HISTORIC

Bastit p'ou Manescou de Gassiou

Hens la plane dou Gabe d'Au-lourou, enter Nabarrenx e Sauba-terre; dab terres labouradisses, pachédés, heuguères e touyaas.

Escribe se bolen croumpa a û
Secretari de l'Escole,

PÉPINIÈRES

DESPAUX-LAGISQUET

SALIES-DE-BÉARN

Aqui que troben arbous frutées é d'ournemén de tout ourdie é de tout escantilh, a prèts rèsou-nables.

Ta rende-p'én coundes, déman-dats lou CATALOGUE, embiat a tous lous qui ou demanden.

Maysou HUM-SENTOURE

AULOUROU (Biarn)

Marberio fundado en 1852

(3-MEDALHOS D'OR)

TRIBALHS D'ART Y COURRENS

en tout' espèci de marbes
y de pèyros tendres

Y TABE PEYRO DE TALH DET PEÏS

*Enta glèysos, cemitèris
y maysous particularis.*

SIGNES AVANT COUREURS

(ORTOGRAFE SIMPLIFIÉE)

Ils sont nombreux encore ceus qui, souhaitant en secret les réformes que les esprits hardis ont seuls le courage de revendiquer, se bornent à soutenir, de leurs désirs ardents, le succès de entreprises.

Tous n'ont pas l'inaltérable fermeté des apôtres.

Et cependant, combien seraient plus rapides les progrès attendus, combien plus faciles et plus promptement réalisées les réformes dont l'urgence est reconue, si chacun avait, une fois, le courage de manifester son opinion !

Un fait, peut-être, encourajera les plus timides adeptes de notre œuvre : la réforme ortografique n'est plus, il s'en faut, la tête de Turc sur laquelle s'acharnaient les bons amis de la routine et les adversaires décidés de toute nouveauté.

Leurs plaizanteries semblent vraiment par trop surannées. Et l'on peut aujourd'hui parler sérieusement d'une œuvre sérieuze.

Quel est le motif de ce revirement ?

En premier lieu, l'inlassable dévouement, le zèle admirable du promoteur de ce mouvement de réforme. N'a-t-on pas vu ses efforts conduire à ce résultat, qui pouvait paraître incroyable à ceus qui savent contre quèles difficultés il a falu luter sans trêve : la lecture d'un raport, sa prize en considéracion par une assemblée savante, la réforme mise à l'ordre du jour !

Et en second lieu, come corolaire oblijé de ce fait remarquable, et, on peut le dire come récompense bien due à une tèle convicsion, à un tel acsent de vérité, les réflexions qui se sont impozées à tous les esprits sérieux, plus encore, les discussions aprofondies, dans les revues et les journaus !

Il est donc exact que toute vérité est une force de vie, un jermé dont le développement finit par étoner, par fraper, et aussi par convaincre les esprits les plus incrédules !

La vérité est en marche : la convicsion n'est pas loin.

J. L. DORDINS, professeur.

(*Le Réformiste.*)